COMID
Groupement d'Intérêt Economique
Siège social : Hypermarché CORA
Route Nationale
62700 BRUAY LA BUISSIERE
319 862 900 RCS BETHUNE

Certifié conforme à l'original Le

GREFFE DU TRIBUNAL

22 FEV. 2012

DE COMMERCE D'AMIENS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 23 NOVEMBRE 2011

L'an deux mille onze,
Le vingt trois novembre à 11 heures

Les membres du groupement d'intérêt économique dénommé "COMID", sans capital, ayant son siège à BRUAY LA BUISSIERE (62700), hypermarché CORA, 1115 Avenue de la Libération, se sont réunis au siège social en assemblée générale extraordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

...

PREMIERE RESOLUTION

Rapport du Conseil d'Administration du Vendredi 28 octobre 2011

Le Président, Monsieur Michel VAILLANT, remercie les membres présents de leur présence et leurs fait savoir que :

Les membres du Conseil d'Administration du GIE COMID se sont réunis afin de donné pouvoir au Président aux fins de convoquer l'assemblée générale extraordinaire pour agrément de la SAS CLELINE/enseigne COIFFURE PLUS sous réserve du parfait règlement au GIE COMID du dépôt de garantie, des droits d'assemblée et de recevoir la démission de la SARL FABIEN COIFFURE/enseigne CHIC ET CHOC sous réserve du parfait règlement au GIE COMID du compte en débit.

Cette décision est donc adoptée à l'unanimité

Monsieur Fabien RUIN représentant la SAS CLELINE et représentant également la SARL FABIEN COIFFURE était présent aux fins de présenter ses arguments et d'apporter diverses explications auprès des adhérents du GIE COMID.

Après discussion, le débat est ouvert et un vote à était prononcé comme suit :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire des adhérents acte la démission de la SARL FABIEN COIFFURE/enseigne CHIC et CHOC S.A.R.L au capital de 40 000.00 €uros membre du GIE et dont le siège social est à AMIENS (80000) - 14 Rue des Orfèvres - immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 378 909 451 AMIENS exploitant une cellule pour les activités reprises ci-dessous :

- **Démission de la SARL FABIEN COIFFURE**
 Le 01/11/2001 et le 21/04/2005

 *Coiffure hommes et dames. Vente de perruques et de tous produits capillaires.

Avec effet au 01 janvier 2012 et sous réserve de l'agrément de la SAS CLELINE/enseigne COIFFURE PLUS ainsi que du parfait règlement au GIE COMID du droit d'entrée et du dépôt de garantie.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION

- **Adhésion de la SAS CLELINE**

L'assemblée générale acte l'entrée dans le GIE COMID de la SAS CLELINE Société à Actions Simplifiée au capital de : 500 €uros
Dont le siège social est àTAISNIL (80290) - 3 Bis Route d'Amiens
Immatriculée en cours

* Coiffure hommes et dames. Vente de perruques et de tous produits capillaires avec effet au 01 janvier 2012

Sous réserves :

- du règlement d'un dépôt de garantie au GIE d'un montant de 700,08 €uros
- d'un droit d'entrée au GIE
- et sous réserve de la démission de la SARL FABIEN COIFFURE /enseigne CHIC et CHOC après parfait règlement du compte en débit avec effet au 01 Janvier 2012 au plus tard.

RESOLUTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUATRIEME RESOLUTION

- **Modification des statuts**

L'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2011 donne pouvoir au Président à l'effet de mettre à jour les statuts du GIE COMID comme suit :

- **SARL FABIEN COIFFURE /enseigne CHIC et CHOC.**
Le 01/11/2004 et le 21/04/2005
99,50 m²

* Coiffure hommes et dames. Vente de perruques et de tous produits capillaires avec effet au 01/01/2012

DEMISSION

- **SAS CLELINE/enseigne COIFFURE PLUS**
Le 23/11/2011
99,50m²

* Coiffure hommes et dames. Vente de perruques et de tous produits capillaires avec effet au 01/01/2012

ADHESION

...

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Les Scrutateurs La Secrétaire